

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00348

Numéro SIREN : 477 181 010

Nom ou dénomination : API RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2023 sous le numéro de dépôt 7810

API RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000.000 €uros

Siège social : 384 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS-EN-BAROEUL

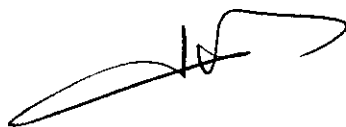
477.181.010 RCS LILLE METROPOLE

COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



Pour **API DEVELOPPEMENT S.A.S.**
Mme **Béatrice DEBOSQUE**, *ès-qual.*

2023 500 7810

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS API RESTAURATION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 384 RUE DU GENERAL DE GAULLE 59370 MONS EN BAROEUL		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 4 7 7 1 8 1 0 1 0 0 0 7 2 9			Néant ☐ *
		Exercice N clos le, 31082022	N-1 31082021
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC
		CX	CQ
		AF	AG
		AH	AI
		AJ	AK
		AL	AM
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO
		AP	AQ
		AR	AS
		AT	AU
		AV	AW
		AX	AY
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS	CT
		CU	CV
		BB	BC
		BD	BE
		BF	BG
		BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM
		BN	BO
		BP	BQ
		BR	BS
		BT	BU
	CRÉANCES	BV	BW
		BX	BY
		BZ	CA
	DIVERS	CB	CC
		CD	CE
		CF	CG
		CH	CI
Comptes de régularisation	CJ	CK	
	CW		
	CM		
	CN		
	CO	IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS API RESTAURATION</u>				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N - I
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000 000)	DA	10 000 000	10 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000 000	100 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	67 003 707	67 003 707	
	Report à nouveau	DH	24 632 033	10 933 204	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	14 347 984	21 598 828	
	Subventions d'investissement	DJ	18 270	20 761	
	Provisions réglementées *	DK	5 390 348	5 766 324	
	TOTAL (I)	DL	122 392 344	115 422 826	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	5 065 735	4 115 121	
	Provisions pour charges	DQ	9 088 241	9 952 048	
	TOTAL (III)	DR	14 153 977	14 067 169	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	38 563	29 470	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	4 365 903	5 587 478	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 061 124	2 884 081	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	52 245 017	37 435 591	
	Dettes fiscales et sociales	DY	61 953 822	63 547 756	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	4 950 509	5 253 243	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		80 000	
TOTAL (IV)	EC	126 614 940	114 817 622		
Ecart de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	263 161 261	244 307 618		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	119 514 273	109 628 211	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS API RESTAURATION							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	695 241 776	FE		FF	695 241 776	
		FG	7 076 070	FH		FI	7 076 070	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	702 317 847	FK		FL	702 317 847	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	175 459	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	9 567 947	
	Autres produits (1) (11)					FQ	394 792	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	712 280 587
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	274 097 982
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(2 330 080)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	114 000 688
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	10 740 244
	Salaires et traitements*						FY	202 095 706
	Charges sociales (10)						FZ	65 314 962
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	13 325 176	
						GB	533 000	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	792 538	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	1 445 935	
	Autres charges (12)						GE	2 078 496
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	682 094 651
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	30 185 935
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	331 377
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	331 377
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	199 866
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	67 271
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	267 137
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	64 240	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	30 250 175	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS API RESTAURATION</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	2 234 759	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	531 891 544 853	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	1 923 730 2 162 120	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	2 455 621 4 941 734	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	2 364 927 27 958	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	668 937 672 862	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	3 386 358 1 339 784	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	6 420 224 2 040 606	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(3 964 602) 2 901 127	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			IJ	4 754 593 6 198 841	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	7 182 996 10 667 501	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	715 067 586 606 156 491	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	700 719 601 584 557 663	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	14 347 984 21 598 828	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	23 762
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	5 407 5 250
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	224 185 102 297
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	7 217 454 6 451 636
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 291 928 1 101 863
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amendes et pénalités			128 113		
Amortissements dérogatoires			1 547 754	1 923 730	
Sorties d'immobilisations			668 937	529 399	
Quote part de subvention d'investissement				2 491	
Autres charges et produits exceptionnels			2 236 814		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS API RESTAURATION										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	3 528 629	KE		KF	887 434	
CORPORELLES	Terrains						KG	95 069	KH		KI	39 010	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	4 514 431	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	237 482	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	30 348 728	KQ		KR	2 425 782	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	59 237 947	KT		KU	7 643 296	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	347 172	KW		KX	187 287		
		Matériel de transport *				KY	12 136 466	KZ		LA	2 724 292		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	9 165 141	LC		LD	659 485		
		Emballages récupérables et divers *				LE	19 330	LF		LG	1 750		
	Immobilisations corporelles en cours						LH	833 426	LI		LJ	822 376	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	116 935 195	LO		LP	14 503 280	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	147 313	8V		8W	8 584 980
		Autres titres immobilisés						IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières						IT	4 571 332	IU		IV	288 923		
TOTAL IV						LQ	4 718 645	LR		LS	8 873 903		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	125 182 470	0H		0J	24 264 618		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
				1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV	24 415	LW	4 391 648	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	134 079	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	4 514 431	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	237 482	MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG	732 062	MH	32 042 448	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	1 256 207	MK	65 625 036	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	534 459	MO	
		Matériel de transport				IV		MP	909 392	MQ	13 951 366	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	223 618	MT	9 601 007	MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	21 080	MX		
	Immobilisations corporelles en cours		665 567		MY		MZ		NA	990 235	NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III		665 567		IY		NG	3 121 281	NH	127 651 627	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations				I0		0X	1 885 260	0Y	6 847 033	0Z		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	3 045 410	2F	1 814 845	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ	4 930 670	NK	8 661 878	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		665 567		I4		0K	8 076 366	0L	140 705 155	0M			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS API RESTAURATION</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 645 467	PF	252 292	PG	22 327	PH	1 875 432		
TOTAL I		RK	1 645 467	RM	252 292	RN	22 327	RO	1 875 432		
Terrains		PI	30 885	PJ	15 851	PK		PL	46 737		
Constructions	Sur sol propre	PM	1 684 129	PN	329 060	PO		PQ	2 013 189		
	Sur sol d'autrui	PR	227 149	PS	4 566	PT		PU	231 716		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	18 069 719	PW	2 580 387	PX	551 431	PY	20 098 675		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	42 252 539	QA	7 717 293	QB	1 002 044	QC	48 967 789		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	347 172	QE	70 948	QF		QG	418 121		
	Matériel de transport	QH	8 081 658	QI	1 803 852	QJ	861 029	QK	9 024 481		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 497 514	QM	1 127 002	QN	212 586	QO	8 411 930		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	78 190 768	QV	13 648 963	QW	2 627 090	QX	89 212 640		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	79 836 235	ØP	13 901 255	ØQ	2 649 418	ØR	91 088 072		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	2 229	P8	P9	Q1	(2 229)		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	2 229	SB	SC	SD	(2 229)		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5		Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2		R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	43 587	R8	R9	S1	S2	S3	S4	43 587	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	13 836	S6	S7	S8	S9	T1	T2	13 836	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	1 019 798	T5		T7	1 286 769	T8	(266 970)	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	344 130	U9		V1	384 697	V2	V3	(40 567)	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	117 281	V8		V9	250 033	(132 751)	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7	W8		
TOTAL II	X2	401 554	X3	1 137 080	X4	384 697	X5	1 536 802	X6	(382 865)	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL	9 120		NM				NO	9 120		
TOTAL III	NP	410 674	NQ	1 137 080	NR	386 927	NT	1 536 802	NU	(375 975)	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	1 547 754	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	1 923 730	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	(375 975)	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS API RESTAURATION</u>							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	5 766 324	TM	1 547 754	TN	1 923 730	TO	5 390 348	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	5 766 324	TS	1 547 754	TT	1 923 730	TU	5 390 348	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4 115 121	4B	1 502 621	4C	552 007	4D	5 065 735	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	8 645 176	4Y	891	4Z	968 406	5A	7 671 985	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 306 872	5W	172 452	5X	63 068	5Y	1 416 256	
	TOTAL II	5Z	14 067 169	TV	1 675 964	TW	1 583 481	TX	14 153 977	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	1 095 904	6B	533 000	6C		6D	1 628 904
		- corporelles	6E	1 449 150	6F	1 838 604	6G		6H	3 287 754
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V	99 866	9W		9X	99 866
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	3 913 522	6U	792 538	6V	756 798	6W	3 949 262	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	44 806	6Y		6Z	8 951	7A	35 855	
	TOTAL III	7B	6 503 384	TY	3 264 008	TZ	765 749	UA	9 001 642	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	26 336 877	UB	6 487 727	UC	4 272 961	UD	28 545 968	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	2 771 473	UF	2 349 231					
	- financières	UG	199 866	UH						
	- exceptionnelles	UJ	3 386 358	UK	1 923 730					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I							I0			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS API RESTAURATION										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	1 814 845	UV		UW	1 814 845			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	3 945 130		3 945 130					
	Autres créances clients		UX	93 278 033		93 278 033					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	314 734		217 678		97 056			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 182 711		1 182 711					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 993 457		3 993 457					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	832 687		832 687					
	Groupe et associés (2)		VC	37 980 502		37 980 502					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 633 408		3 633 408					
	Charges constatées d'avance		VS	1 016 799		1 016 799					
	TOTAUX			VT	147 992 311	VU	146 080 410	VV	1 911 901		
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
		– Prêts accordés en cours d'exercice									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	35 767		35 767						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 795		2 795						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	4 365 903		990 578		3 375 325				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	52 245 017		52 245 017						
Personnel et comptes rattachés		8C	31 999 656		31 999 656						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 384 122		19 384 122						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 193 374		5 193 374						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 376 669		4 712 452		664 217				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	20 908		20 908						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 929 600		4 929 600						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	123 553 815	VZ	119 514 273		4 039 542			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS API RESTAURATION		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/08/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	14 347 984	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	147 802	
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	67 061	
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
		WI	27 451 382	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
		WJ	128 114	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	8 247 692	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				WN			
				WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				TOTAL I	WR	56 642 738	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU	25 731 406		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
		- imposées au taux de 0 %		WH			
		- imposées au taux de 19%		WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	Dont déduct* exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD					
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	27 520 604	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	29 122 134		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	29 122 134	XO			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS API RESTAURATION										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	10 933 204	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	900 000			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	21 598 828		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE	7 000 000				
	TOTAL I	0F	32 532 033		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	24 632 033			
					TOTAL II		ZH	32 532 033			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
					Exercice N :		Exercice N - 1 :				
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ	5 407	5 250		
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES	Sous-traitance						YT	8 981 791	7 487 352		
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	9 399 141	XQ	12 743 135	11 150 316		
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	37 985 045	23 170 873		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	5 332 689	5 130 963		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	57 022	ST	48 958 026	39 344 061		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZI	114 000 688	86 283 568		
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	2 842 335	2 629 729		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	7 897 908	6 728 140		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	10 740 244	9 357 869		
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	49 211 656	41 792 580		
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	37 858 122	32 301 759		
DIVERS	Montant brut des salaires *						0B	199 431 211			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1.84 %	0.54 %		
	Numéro du centre de gestion agréé *				XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA		Plus-values à 15%			JK	
							Plus-values à 19%			JM	
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD		Plus-values à 15%			JN	
							Plus-values à 19%			JP	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

API RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000.000 Euros

Siège social : 384 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS EN BAROEUL

477.181.010 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTION
PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 MARS 2023

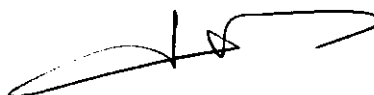
L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2022, soit la somme de 14.347.984 Euros de la manière suivante : dotation de la réserve spéciale constituée en application de l'article 238 *bis* AB du Code Général des Impôts à concurrence de 8.082 Euros, distribution d'un dividende de 0,55 Euros par action, éligible à l'abattement de 40 %, soit la somme de 5.500.000 Euros pour les 10.000.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 8.839.902 Euros, intégralement au poste "REPORT A NOUVEAU".

RESOLUTION D'AFFECTION
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 MARS 2023

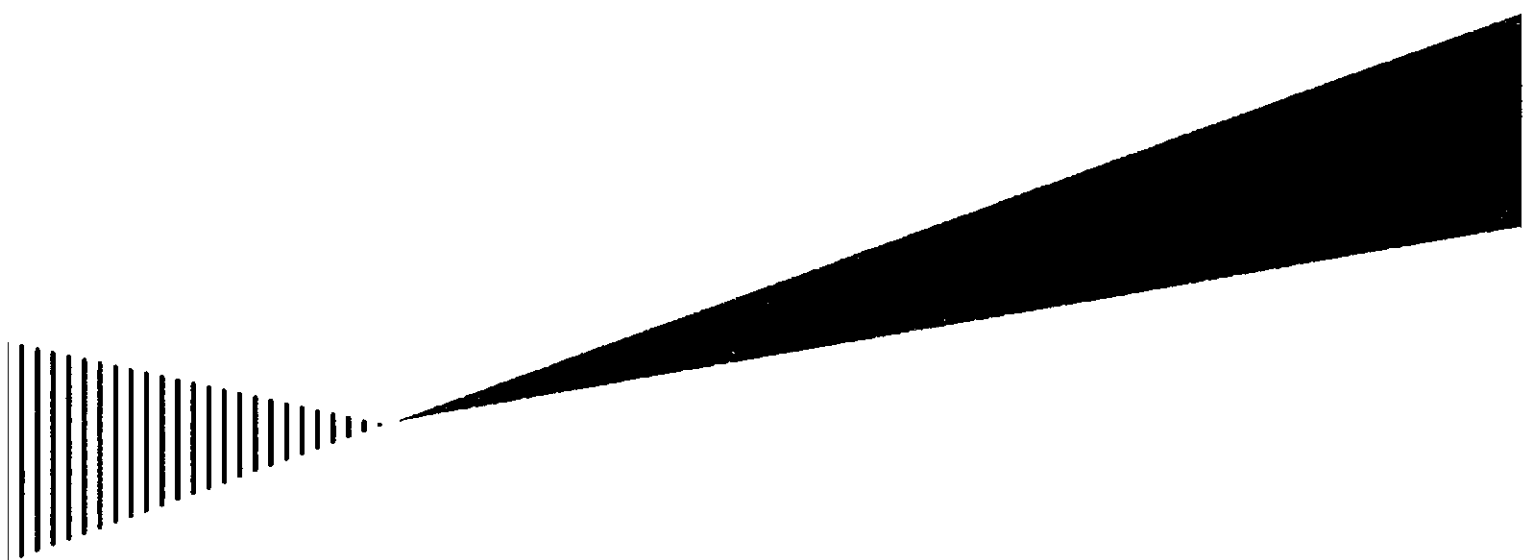
L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2022, soit la somme de 14.347.984 Euros de la manière suivante : dotation de la réserve spéciale constituée en application de l'article 238 *bis* AB du Code Général des Impôts à concurrence de 8.082 Euros, distribution d'un dividende de 0,55 Euros par action, éligible à l'abattement de 40 %, soit la somme de 5.500.000 Euros pour les 10.000.000 actions composant le capital social, et affectation du solde disponible, soit la somme de 8.839.902 Euros, intégralement au poste "REPORT A NOUVEAU".

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



Pour **API DEVELOPPEMENT S.A.S.**,
Mme **Béatrice DEBOSQUE**, *és-qual.*



API Restauration
Exercice clos le 31 août 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG Audit
14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille cedex

Tél. : +33 (0) 3 28 04 35 00
www.ey.com/fr

API Restauration

Exercice clos le 31 août 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société API Restauration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société API Restauration relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 356 319 RCS Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'exercice comptable inscrit au Tableau
des Offres de la Régulation de la Profession de la

Siège social : 12, boulevard des Nations - 92400 Courcouronnes - Paris La Défense

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des indemnités de retraite et des risques prud'homaux.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes le cas échéant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 27 février 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sandrine Ledez', written over a horizontal line.

Sandrine Ledez